

M. Cosgrove: Nous savons que l'industrie se relève d'une période très difficile. Nous savons que le nombre de mises en chantier témoigne d'une certaine vigueur dans l'industrie. Les mises en chantier sont passées de 125,000 il y a un an au niveau prévu de 180,000 cette année. Selon tous les critères, ce n'est que 20,000 de moins que ce que prévoyaient tous ceux qui ont fait une étude objective du marché. Il faut donc voir les cris d'alarme de ceux qui croient à une crise dans le contexte tout d'abord d'une industrie qui se remet d'une période difficile, puis de prix qui, de façon persistante, sont inabornables pour un grand nombre de Canadiens. Nous sommes conscients du problème et nous nous en occupons.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA HAUSSE DU TRAITEMENT DES CADRES AU NIVEAU DE SOUS-MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, après avoir entendu le président du Conseil du Trésor nous exprimer son vif intérêt à l'égard du Canadien ordinaire, je voudrais lui poser une question connexe. Le revenu annuel moyen réel baissera pour la quatrième année consécutive. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment le gouvernement peut justifier une hausse de traitement pouvant atteindre 26 p. 100 pour les cadres de la Fonction publique au niveau des sous-ministres dont le revenu moyen, par suite de cette majoration, atteindra maintenant \$80,000 par an?

● (1425)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis heureux que le député d'Oshawa pose cette question qui fait l'objet de remarques fallacieuses dans les journaux d'aujourd'hui. Le gouvernement a accordé une majoration de 9.5 p. 100 au groupe des administrateurs. La chose survient au moment même où la nouvelle classification des gestionnaires est mise en œuvre. Cette catégorie a effectivement été approuvée par le Bureau du Trésor et soumise à l'attention du cabinet qui l'a approuvée en février dernier. Le coût global du reclassement des administrateurs transférés à la nouvelle catégorie des gestionnaires a été évalué à environ \$500,000. Compte tenu du fait que le total des traitements s'élève à environ 150 millions de dollars, cela donne une idée de l'importance générale de cette hausse procentuelle. Toutefois, il est tout à fait absurde de parler d'une majoration de 26 p. 100.

M. Broadbent: Ce n'est pas du tout absurde, madame le Président. Le ministre vient tout juste d'indiquer un certain taux qui, joint à celui qu'entraîne le changement de catégorie, représente exactement la hausse de 26 p. 100 dont j'ai parlé. Cela signifie que les fonctionnaires qui figurent aux plus hauts échelons du barème des traitements vont toucher dans bien des cas une hausse de traitement supérieure au traitement de l'employé moyen de la Fonction publique. Voilà une situation que trouve absolument intolérable toute personne imbue de justice.

Puisque le gouvernement accorde des hausses d'au plus \$13,000 à certaines catégories de Canadiens, comment le gouvernement peut-il agir ainsi, alors qu'il ne fait rien pour

alléger le fardeau de la famille canadienne ordinaire en ce qui concerne les hypothèques, les dépenses énergétiques et les réductions d'impôts?

M. Johnston: Madame le Président, je réponds volontiers à la première partie de la question. Le député se livre à cette arithmétique de haut vol qui est d'habitude l'apanage du député de York-Peel. En fait, madame le Président, je mets le député d'Oshawa au défi de me citer un seul cas d'une augmentation qui atteindrait 26 p. 100. Il confond le nouveau barème de traitements qu'on est en train d'appliquer avec la nouvelle classification qui entraîne une hausse générale de 9.5 p. 100, ce qui est bien moins que la hausse générale de 10.4 p. 100 accordée l'année dernière aux employés de la Fonction publique.

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION DES JUSTES PRIX

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, les sophismes du ministre ne réussiront à convaincre que les députés de l'arrière-ban du parti libéral, tous les Canadiens le savent. Je prierais maintenant le ministre de répondre à la deuxième partie de la question. Il y a beaucoup de Canadiens qui sont pauvres et qui souffrent de l'inflation. Je vais lui poser une question bien précise. Il y a une mesure que pourrait prendre le gouvernement et qui viendrait en aide au Canadien moyen; il s'agirait d'établir une commission des justes prix, dotée du pouvoir d'enquêter sur les hausses de prix et d'imposer des réductions lorsqu'elles sont jugées injustes et non justifiées. Le ministre prendra-t-il maintenant des mesures pour instituer une telle commission qui présenterait des avantages concrets pour le travailleur moyen, au lieu de venir en aide à ceux qui n'en ont pas besoin, comme cela semble être en ce moment la politique du parti libéral?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député semble également avoir une idée bien confuse de mes responsabilités ministérielles. Ce n'est pas au président du Conseil du Trésor qu'il faut adresser cette question. Je me permettrai cependant de répéter, madame le Président, que nous sommes tous étonnés du grand nombre de fonctionnaires qui ont reçu ces hausses de traitement de 26 p. 100. Je lui saurais gré de me dire de qui il s'agit, pour ma gouverne.

* * *

● (1430)

LA CONSOMMATION

LA DÉCISION DE L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS D'ABATTRE DES POULES

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et a trait à cette manchette regrettable: «Des poules seront tuées pour maintenir le prix des œufs élevé». D'après son propre aveu, l'OCCO a surévalué la demande des consommateurs pour une période de deux ans et prétend que ses prévisions sont déformées, ce qui suscite des problèmes pour les producteurs d'œufs et les consommateurs.